

Mémento Route Vélo FSGT 2020



Memento

Infos techniques // Règlements // Calendrier



FSGT ILE-DE-FRANCE
sport populaire !

Liguel Île de France FSGT
14 - 16 rue Scandicci
93 508 Pantin cedex
Tour ESSOR - 15ème étage
Tel : 01 49 42 23 24
Fax : 01 49 42 23 60
Courriel : lif@fsgt.org

CHARTRE Cycliste FSGT en IDF

Tous coureurs et dirigeants participants aux épreuves cyclistes en Ile de France s'engagent à :

- 1 Respecter le code de la route.
- 2 Respecter les automobilistes (pas d'insulte, pas de coup sur les voitures...).
- 3 Respecter les riverains (ne pas stationner n'importe où...devant les propriétés).
- 4 Se changer décentement à l'abri de tous les regards.
- 5 Respecter les commissaires, arbitres, signaleurs, et autres bénévoles de l'organisation.
- 6 Ne jeter aucun déchet sur la voie public (sauf zone « déchets » prévue par l'organisateur).
- 7 Ne pas repartir en contre sens de la course (si une autre course est en cours).
- 8 Dégagés la voie (route) rapidement après l'arrivée de la course.
- 9 Le coureur doublé doit respecter les consignes des commissaires.
- 10 Le coureur doublé ne doit pas participer à l'avancée des échappés ou du peloton.
- 11 Le coureur doublé ne doit pas participer au sprint de la course.
- 12 Respecter le bon déroulement des autres épreuves.
- 13 Ne pas passer sur la ligne d'arrivée avec son dossard lors de l'échauffement.
- 14 Pas de justice soit même, respect des coureurs entre eux, avant, pendant et après la course (injures, comportement dangereux, violences).
- 15 Les coureurs, accompagnants, dirigeants doivent se tenir aux décisions des commissaires, eux seuls responsables des faits de course, des classements, autres...

Tout coureur ne respectant pas les articles mentionnés ci-dessus pourra être déclassé et la commission régionale pourrait être amenée à mettre une sanction allant du déclassé à la suspension.

Tout dirigeant ou accompagnant ne respectant pas les articles mentionnés ci-dessus pourra être sanctionné (sanction : soit personnelle, soit de club).

Calendrier Route / VTT 2020

VTT Tour Jeunes

VTT Tour Adultes

Date	Lieu	Départ	Organisateur	Observation	Vacances	Chal Estival
Février						
Di 03	Marly-la-Ville	93	ES Stains			
Mars						
Di 01	Guernes	78	US Maule C.	Matin		
Sa 07						
Di 08	Villejust Plat	91	VC Villejust	Matin		Manche 1/6
Sa 14	VTT Tour Jeunes à Draveil	91	VC Draveil	manche 1/7		
Di 15	Trappes	78	VC Montigny le Bretonneux	Matin	Elec Muni	
	VTT Tour à Chamarande (+ ch. 91)	91	EC Morsang sur Orge	étape 1/5		
Sa 21	Andonville	28	VC Toury			
	VTT Tour Jeunes à Fontenay-les-Bris	91	AS Courson-Monteloup	manche 2/7		
Di 22	Satory	78	EC Vélizy 78	Matin	Elec Muni	
	VTT Tour à Orsay	91	AC Orsay	étape 2/5		
Sa 28						
	VTT Tour Jeunes à Cheptainville	91	COS Renault-Lardy	manche 3/7		
Di 29	Orphin	78	US Poigny Rambouillet C	Matin		
Avril						
Mer 01	Andelu	78	US Maule C.	6/M - 4/5 /C - Ecole Vélo		
Sa 04					du Sa 04/04	
Di 05	Bois d'Arcy / Le Mesnil St Denis	78	CO Bois d'Arcy	Matin		
	Auvernaux	91	SCA 2000 / UC Longjumelloise	Après-midi		
Sa 11						
Di 12	Villejust-côte	91	VC Villejust	Matin		Manche 2/6
Lu 13	Boutigny sur Opton	28	ECD Houdanais	Après-midi	Lun Pâques	
Sa 18						
Di 19	Marcq	78	US Maule C.	Matin	au Di 19/04	
	Varredes VTT "La Ravetonne"	77	ASL Varredes			
Sa 25	VTT Tour Jeunes à Courcouronnes	91	SCA 2000 Evry	manche 4/7		
Sa 25	Bois le Roi	27	Anet Vélo Club	Après-midi		
Di 26	Gambais	78	UC Gambaisienne	Après-midi		
	Réau	77	US Ris-Orangis	Journée ?		
Mai						
Ve 01	Villacoublay	78	AS Meudon C.	Matin	Fêt Travail	
Sa 02	Enfer de L'Ouest	78	US Maule C.			
Di 03	Marly-la-Ville	93	ES Stains			Manche 3/6
Mer 06	Marcq	78	US Maule C.	6/M - 4/5 /C - Ecole Vélo		
Ve 08	Egly	91	UC Longjumelloise		Victoir 1945	
Sa 09						
Di 10	15ème Sud Yvelines (la Journée)	78	US Poigny Rambouillet C	Matin CLM Ap.-Midi Circuit		
	VTT Tour à Cheptainville (Sp. Ch. PHSY)	91	EC Morsang sur Orge	étape 3/5		
Je 14	Maule	78	US Maule C.	Nocturne		
Sa 16						
	VTT Tour Jeunes à Châtenay-Malabry	92	VC Châtenay-Malabry	manche 5/7		
Di 17	Chatou	78	Team Chatou Cyclisme	Matin		
	St-Escobille	91	Commission 91/77 S.	Après-midi		
Je 21	Ste Geneviève des Bois	91	UV Ste-Geneviève des Bois	6-M / 45C Matin	Ascension	
Sa 23						
Di 24	Le Plessis-Pâté	91	SCA 2000 Evry	Après-midi		
	VTT Tour à La Roche Turpin (+ Ch. IDF)	91	ASCM/VCV/VCD	étape 4/5		
Sa 30						
Di 31	Champ. Départ. PHSY à La Hauteville	78	Véloteam 78 + Commission PHSY			
	Ch. départ. 91/77 S à Vayres s/Esbonne	91	VCBS + Commission 91/77 Sud			
Juin						
Lu 01					L Pentecôte	
Mer 03	Boinville en Mantois	78	US Maule C.	6/M - 4/5 /C - Ecole Vélo		
Je 04	Villejust	91	VC Villejust	Semi-nocturne 3-4-5-6		
Sa 06						
Di 07	Maule	78	US Maule C.	Matin		Manche 4/6
Sa 13						
	VTT Tour Jeunes Les Clayes sous Bois	78	USM Les Clayes sous Bois	manche 6/7		
Di 14	Fontenay les Bris (Gladiateur et Lévêque)	75	US Métro Transport	Après-midi		
	VTT Tour à Elancourt	78	VC Elancourt St-Quentin en Yv.	étape 5/5		
Je 18	Ste-Geneviève ZI Croix Blanche	91	UV Ste-Geneviève des Bois	Nocturne 3/4/5/6		
Sa 20						
	VTT Tour Jeunes à Livry-Gargan	93	VC Livry-Gargan	manche 7/7		
Di 21	Bièvres (Fête de la Fraise)	91	RL Bièvroise	1-2-3/4-5/6/M/C Matin		Manche 5/6
Sa 27						
Di 28	Champ.d'Ile de France à	91	Commission 91/77 Sud + CRAV			
Juillet						
Sa 04	Ch. Fédéraux Route à Saint-Chinian (34)				Vacances	
Di 05	Ch. Fédéraux Route à Saint-Chinian (34)				Scolaire	
	Le Perray en Yvelines	78	US Poigny Rambouillet C	Matin		
Sa 11	Chp Fédé VTT La Chapelle ST Aubin (72)					
Di 12	Chp Fédé VTT La Chapelle ST Aubin (72)					
Ma 14						
Août						
Di 02						
Di 09						
Sa 15					Assomption	
Di 23						
Di 30	Condé sur Vesgre	78	Vélo Team 78	Matin		Manche 6/6
Septembre						
Sa 05	Champ. régional de CLM à ???					
Di 06						
Di 13	Les Mureaux	78	VC Les Mureaux	Matin		
Di 20	Roissy-en -France	93	ES Stains			
Di 27	Gentlemen de Poigny la Foret	78	US Poigny Rambouillet C	Matin		
Octobre						

OISE – SEINE ET MARNE NORD

Président

Jean Pierre COURTEAUX
36, résidence de la Marne
77470 TRILPORT

☎ 01 60 09 24 42

Secrétaire

Eric PORTIER
18 Rue Sevrée
77910 CHAMBRY

☎ 01 60 61 21 26

Représentant au CRAV

Jean-Pierre COURTEAUX.

PARIS - HAUTS DE SEINE –YVELINES

Président

Jacky LEBARS
11, rue de Saint Malo
78180 MONTIGNY le BRETONNEUX
Tél : 01.78.51.60.90
Port : 06.52.72.08.49
Email : jalebars@numéricable.fr

Vice-Président – Activité VTT

Sylvain PTAK
8 place Jean Allemane
92290 CHATENAY MALABRY
Port : 06.31.68.19.44
Email : sylvain.ptak92@gmail.com

Trésorier

Benoit BOUCHER
171 AV Gén Leclerc
91190 GIF SUR YVETTE
Port : 06.15.56.88.24
Email : boboboucher61@gmail.com

Trésorier adjoint – Activité VTT

Alain BREURE
10 bis, rue de la Galotterie
91640 FONTENAY les BRIIS
Tel : 01.64.58.62.80
Port : 06.80.47.48.95
Email : alain.breure@wanadoo.fr

Secrétaire

Jocelyne LEBARS
11, rue de Saint Malo
78180 MONTIGNY le BRETONNEUX
Tél 01.78.51.60.90
Port : 06.25.89.26.16
Email : jalebars@numericable.fr

Règlements et Championnats

Luc LAMY
4 bis, rue de la Breloque
78160 LE PERRAY en YVELINES
Tél : 01.34.84.97.81
Email : luc.lamy@wanadoo.fr
& Alain Breure & Sylvain PTAK

Relations avec les autres Fédérations

Benoit BOUCHER
171 Av Gén Leclerc
91190 GIF sur YVETTE
Port : 06.15.56.88.24
Email : boboboucher61@gmail.com
& Jacky LEBARS

Catégorisation

Julien PELLISSIER
Sylvain PTAK
Luc LAMY
Alain BREURE
Jacques GUILLE

Représentant au collectif national des activités Vélo (CNAV)

Jacky LEBARS

Représentants au collectif régional des activités vélo (CRAV)

Luc LAMY, Jacky LEBARS, Jacques GUILLE, Sylvain PTAK

Déclarations d'épreuves & calendrier

Luc LAMY, Jacky LEBARS

Quota Route

Julien PELLISSIER

2 Square Chardin

78150 LE CHESNAY

Port : 06.80.55.22.79

Email : julienpellissier@free.fr

ESSONNE ET SEINE ET MARNE SUD

Co-Présidents

Arthur DE FARIA

3, rue du Bois Courtin

91140 – VILLEJUST

arthur.d-f@wanadoo.fr

☎ Port : 06 08 87 33 19

Jean-Philippe MINOTTE

78 rue Raspail

91600 – SAVIGNY SUR ORGE

jminotte@orange.fr

☎ 01 69 21 10 10

Trésorier

Hugues WALTISPERGER

1 bis, rue Frédéric Sarazin

77550 – REAU

hugues.waltisperger@orange.fr

☎ 09 75 90 07 64 Port : 06 77 75 86 79

Secrétaire

Marlène DUJACQUIER

7, rue du Parc

91680 - COURSON-MONTELOUP

marleen.caramel@orange.fr

☎ Port : 06 16 82 30 67

Autres membres de la Commission

Monique AMBERT

12, rue du Docteur Rémond

78730 – ST-ARNOULD EN YVELINES

ambert.velo@orange.fr

☎ Port : 06 81 15 77 53

Jean-François BILLOT

16, square Vincent d'Indy

91160 - LONGJUMEAU

billot.jean-francois@orange.fr

☎ Port : 06 07 31 64 39

Jérôme CHENAVARD
9 chemin Royal
91180 – ST-GERMAIN LES ARPAJON
celine.chenavard@wanadoo.fr

☎ Port : 0689934707

Christian MELO
48 rue Pierre Sépard
91270 – VIGNEUX
chmelo91270@gmail.com

☎ Port : 06 12 24 06 65

Francis PELISSIER
24, rue du Jeu de Paume
77550 – MOISSY-CRAMAYEL
fran6pel@hotmail.fr

☎ Port : 06 84 52 67 78

Michel SAUX
16, rue des Cascades
91140 – VILLEBON
saux.michel@free.fr

☎ Port : 06 13 29 91 54

Laurent THEPAULT
25, rue Rameau
91160 – LONGJUMEAU
lauthep@gmail.com

☎ Port : 06 51 66 96 67

Sylvain WALTISPERGER
1 bis, rue Frédéric Sarazin
77550 – REAU
waltisperger.sylvain@gmail.com

☎ Port : 06 89 03 23 84

Représentants au bureau du Comité de l'Essonne

Christian MELO
Jean-Philippe MINOTTE
Francis PELISSIER
Michel SAUX

Représentants au CRAV

Hugues WALTISPERGER
Christian MELO
Jean-Philippe MINOTTE
Francis PELISSIER

Représentants au CNAV

Francis PELISSIER (Féminines – Cyclo-cross)
Jean-Philippe MINOTTE (Formation encadrants et commissaires)
Christian MELO (Ecoles de Vélo)

SEINE SAINT DENIS

Contacts pour la commission de Seine Saint Denis (93) :

Yohann MASSOT

ymassot@fsgt93.fr

01.48.31.12.59

Daniel LAMY

lamy.d@neuf.fr

06.07.15.35.53

Fabrice BARJOLIN

fabrice.barjolin@wanadoo.fr

06.13.06.41.64

Référent pour l'activité VTT:

Patrick HOURT

patrick.hourt@neuf.fr

06.10.17.14.33

Représentants de la Commission auprès du CRAV :

Daniel LAMY et Fabrice BARJOLIN

Table des matières

Chapitre 1 : Parties communes aux activités vélo.....	3
Article 01 : AFFILIATION.....	3
Article 02 : CALENDRIER.....	3
Article 03 : ORGANISATIONS.....	3
Article 04 : SECURITE.....	4
A - Organisateur.....	4
B - Coureurs.....	4
Article 05 : TENUE VESTIMENTAIRE.....	4
Article 06 ; ENGAGEMENTS.....	4
A - Modalités d'engagement.....	4
B - Montant des engagements.....	5
C - Dispositions complémentaires.....	5
Article 07 : RECOMPENSES.....	5
A - Epreuves regroupant plusieurs catégories.....	5
B - Récompenses autorisées.....	6
C - Prix d'équipes.....	6
Article 08 : RECLAMATIONS.....	6
Article 09 : QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS FEDERAUX.....	6
Article 10 : DOPAGE.....	6
Article 11 : SANCTIONS.....	7
Article 12 : MUTATIONS.....	7
Chapitre 2 : Activité Route.....	7
Article 01 : CATEGORIES.....	7
A - Catégories pour prise de licence FSGT.....	7
B - Catégorisation, sur nos courses, de coureurs non licenciés FSGT Ile de France.....	9
Article 02 : CHANGEMENT DE CATEGORIE.....	10
A - Passage en catégorie supérieure.....	10
B - Passage en catégorie inférieure.....	12
Article 03 : ORGANISATIONS DES COURSES.....	13
A - Courses « protégées ».....	13
B - Regroupement des courses.....	13
C - Courses en circuit.....	13
D - Effectif insuffisant.....	13
E - Contrôle du bon déroulement des épreuves.....	13
F - Distances préconisées.....	14
G - Changement de matériel.....	14
Article 04 : ORGANISATION DES COURSES CONTRE LA MONTRE.....	14
A - Toutes les catégories y participent.....	14
B - Contre la montre individuel et par équipes.....	14
Article 05 : ACTIVITE DES FEMININES.....	15
A - Admission (cas particulier).....	15
B - Catégorie de pratique.....	15

C - Récompenses.....	15
Article 06 : ACTIVITE DES CADETS ET DES MININES.....	15
A - Nombre de courses autorisées par semaine.....	15
B - Catégories maximales de pratique avec les adultes.....	15
Article 07 : REGLEMENT TECHNIQUE.....	15
Article 08 : CHALLENGE ESTIVAL.....	16
A - Organisation.....	16
B - Classement.....	16
C - Récompenses.....	16
Article 09 ; CHAMPIONNATS REGIONAUX.....	16
Article 10 : DEROGATION.....	17
Chapitre 3 : Activité VTT.....	17
Article 01 : CATEGORIES.....	17
Article 02 : REGLEMENT TECHNIQUE.....	17
Article 03 : ORGANISATION DES EPREUVES.....	17
Article 04 ECOLE DE VELO.....	18
REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS.....	19
REGIONAUX FSGT.....	19
PREAMBULE.....	19
A - BUDGET.....	19
B - DISPOSITIONS GENERALES.....	20
Article 01 ; PRINCIPES.....	20
Article 02 : JURY.....	20
Article 03 : ENGAGEMENTS.....	20
Article 04 : QUALIFICATION.....	21
C - DISPOSITIONS PROPRES A CHAQUE CHAMPIONNAT.....	21
PARTIE 1 ; Championnat régional de vélo route.....	21
PARTIE 2 ; Championnat régionaux contre la montre (individuel, par équipes).....	23
PARTIE 3 ; Championnat régionaux de VTT.....	24
ANNEXE 1 A LA DEMANDE DE LICENCE FSGT.....	26

Chapitre 1 : Parties communes aux activités vélo

Article 01 : AFFILIATION

Tout club désirant participer aux activités vélo organisées par la FSGT doit être affilié au Comité départemental de la FSGT correspondant à son siège.

Article 02 : CALENDRIER

Chaque année, il est établi un calendrier régional officiel de Cyclo-cross, de courses sur Route, d'épreuves sur piste et de VTT. Le calendrier régional officiel est constitué des épreuves reconnues par le CRAV soit en début de saison, soit en cours de saison.

Aucune épreuve ne pourra être inscrite au calendrier officiel le jour du déroulement d'une manche du Challenge Estival et d'un Championnat Régional. De même que le jour d'une épreuve protégée, il ne pourra être organisé d'autres courses de catégories HC, 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégories - sauf 4^{ème} catégories du ou des club(s) organisateur(s).

Tout organisateur souhaitant voir ses épreuves figurer au calendrier régional officiel s'engage à :

1. Respecter le règlement correspondant
2. Demander une inscription à travers des formulaires officiels
3. Transmettre son annonce d'épreuves à sa commission départementale au moins 1 mois avant son déroulement
4. Transmettre à sa commission départementale les feuilles d'engagements et les classements complétés des abandons.

La commission doit transmettre les classements au CRAV au plus tard 3 jours après le déroulement de l'épreuve.

Les demandes d'inscription devront être validées par les commissions départementales (ou interdépartementales) qui seront le garant du respect par les organisateurs du présent règlement.

Article 03 : ORGANISATIONS

Les courses figurant au calendrier officiel régional sont réservées en priorité aux coureurs FSGT mais elles peuvent être ouvertes dans la limite de 3 courses à des coureurs licenciés dans d'autres fédérations.

Les clubs souhaitant ouvrir leurs courses aux autres fédérations doivent obligatoirement souscrire une assurance complémentaire adaptée, en plus de l'assurance type (les clubs ne seront couverts qu'à la condition que les deux assurances soient prises).

Les organisateurs ne souhaitant pas ouvrir leurs courses à des coureurs non licenciés FSGT doivent le signaler dans leur annonce de course.

Les championnats régionaux ne sont pas ouverts aux autres fédérations.

Pour les non licenciés un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition devra être présenté.

Article 04 : SECURITE

A - Organismes

Ils devront protéger tous les points dangereux des circuits

L'arrivée devra être protégée

Dans tous les cas les Commissaires de course sont chargés de faire respecter l'ordre.

La mise en place de secours de première urgence (au minimum par le biais d'un détenteur du PSC1) est obligatoire.

Toute épreuve devra faire l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration préfectorale ou municipale.

Chaque signaleur devra être en possession de l'arrêté municipal ou préfectoral, ainsi que du panneau K10.

B - Coureurs

Pour des raisons de sécurité, en cas d'arrivée au sprint, il est interdit de lever les deux bras avant et après le franchissement de la ligne d'arrivée

Tout coureur quittant son casque pendant la course sera (disqualifié)

Tout coureur ayant terminé la course devra dégager la ligne d'arrivée le plus rapidement possible, sous peine de sanction.

Le port de caméra est interdit en toutes circonstances, sauf à l'arrière du vélo.

Article 05 : TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque coureur doit porter le maillot de son club (sauf s'il est détenteur d'un maillot distinctif de champion départemental, régional ou national), dont les couleurs sont déposées à la commission départementale. Toute autre situation devra être signalée à l'organisateur, avant le départ.

En cas de non-port du maillot du club, le coureur ne peut participer au calcul du prix d'équipe.

Tout Champion doit porter son maillot distinctif sous peine d'être pénalisé, voire déclassé (sauf s'il l'a signalé, à titre exceptionnel, au préalable)

Le port du maillot de champion est recommandé, l'année suivant l'obtention du titre, pour les coureurs ayant, entre temps, changé de catégorie d'âge.

Article 06 ; ENGAGEMENTS

A - Modalités d'engagement

a) A l'avance : Ils sont reçus par l'organisateur, jusqu'à 48 heures avant la date de la course. Les engagements sont transmis par les responsables de clubs accompagnés du montant total des engagements.

b) Sur place : Sauf indication contraire de l'organisateur, l'engagement peut être pris sur place avec surcoût.

Sauf pour la Commission PHSY, un coureur non engagé à l'avance pourra, au départ, remplacer un coureur de son club, absent et engagé à l'avance, sans surcoût

Dans ce cas, un nouveau dossard devra impérativement lui être attribué.

Tout coureur présentant une licence n'ayant pas de timbre de catégorie sera engagé systématiquement en 1^{ère} catégorie.

c) Cas particuliers : Tout coureur inscrit volontairement ou involontairement dans une catégorie inférieure à la sienne et y participant sera disqualifié et les points de montée qu'il aurait marqués seront reportés dans la catégorie dans laquelle il aurait dû courir.

B - Montant des engagements.

Le montant des engagements est fixé comme suit

	Courses de Clubs				Championnats	
	FSGT		Autres Fédé		Route	
	Avance	Sur place	Avance	Sur place	Contre la montre individuel	
			Maximum		Contre la montre Equipe de 2	10,00 €
Adultes (h -f)	5,00 €	7,00 €	10,50 €	12,50 €	Contre la montre Equipe de 4	17,50 €
Minimes- Cadets (tes)	4,00 €	6,00 €	7,50 €	9,50 €	Piste	5,00€
Grandes Epreuves, Ville à Ville	Maxi 9,00€					
Ecoles de vélo	Gratuit		3,00 €	3,00 €		
Manche du Challenge Régional (*)						
- Adultes (h - f)	6,00 €	8,00 €	11,00 €	13,00 €		
- Minimes Cadets (tes)	5,00 €	7,00 €				
V.T.T						
	Maximum					
Adultes (h -f)	9 €	11 €	11 €	13 €		
Minimes- Cadets (tes)	7 €	9 €	9 €	11 €		
Ecoles de vélo	4 €	4 €	6 €	6 €		

(*) 1 euro par engagé est à reverser au CRAV par l'organisateur.

Les organisateurs confrontés à un surcoût de frais d'organisation, consécutif aux exigences de sécurité imposées par les autorités sur les circuits dépassant les 10 km, peuvent augmenter leur tarif d'engagement de 1 €.

Le tarif des engagements sur les épreuves de ville à ville nécessitant la présence d'un médecin, est laissé à l'appréciation des organisateurs.

C - Dispositions complémentaires

Chaque commission départementale fixe une éventuelle répartition des droits d'engagement entre les clubs organisateurs et la commission.

Article 07 : RECOMPENSES

A - Epreuves regroupant plusieurs catégories

Dans les épreuves regroupant plusieurs catégories de valeur ou d'âge, l'organisateur devra Prévoir, en plus de celui du scratch, un bouquet pour le premier de chaque catégorie de valeurs (excepté pour les étapes des courses à étapes).

Une récompense doit être remise au premier coureur FSGT dès lors que le vainqueur de l'épreuve appartient à une autre fédération.

B - Récompenses autorisées

Les récompenses sous forme d'argent sont formellement interdites. Les gerbes, coupes, médailles et autres lots de faible valeur sont seuls autorisés.

La remise des boissons alcoolisées en guise de récompense est interdite pour les Juniors, les Cadets et les Minimes.

C - Prix d'équipes

Ils sont attribués sur 3 coureurs (2 coureurs en Minimes/Féminines et Cadets)
Sauf indication contraire de l'organisateur faite par le biais de la déclaration d'épreuve, en cas d'égalité, le quatrième coureur départagera (le troisième pour les prix d'équipe Minimes ou Cadets). En l'absence de quatrième coureur (le troisième pour les prix d'équipe Minimes ou Cadets), la place du premier coureur sera déterminante.

Les modalités d'attribution de l'ensemble des prix d'équipes et challenge seront annoncées dans la déclaration d'épreuve ou, à défaut, au plus tard au départ de chaque course et par voie d'affichage.

Lors de la remise des récompenses la présence des coureurs en tenue cycliste est obligatoire. Il ne sera pas remis de récompense à un tiers ou ultérieurement.

Article 08 : RECLAMATIONS

Elles devront être adressées, le jour même de la course, soit par un courrier avec l'aval de ses dirigeants, soit par un dirigeant de club, au commissaire départemental exclusivement par écrit.

Les réclamations ainsi formulées, visées par la Commission Départementale, seront transmises au secrétaire de la Commission.

Les réclamations seront étudiées par la Commission départementale, à laquelle le club organisateur est rattaché. Elle demandera toutes justifications et preuves jugées utiles avant de se prononcer.

Dans le cas de contestation concernant la décision de la Commission Départementale, l'intéressé dispose d'un délai de 15 jours pour saisir :

- La commission des conflits du comité départemental correspondant si l'intéressé est licencié à ce comité.
- Le CRAV si l'intéressé est licencié dans tout autre comité que celui où s'est déroulé l'incident.

Article 09 : QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS FEDERAUX.

Le CRAV se conformera au règlement national en ce qui concerne la qualification pour les championnats fédéraux.

Les demandes de qualification doivent être établies par les Commissions Départementales (ou interdépartementales) et impérativement transmises au CNAV dans les délais fixés par celui-ci. Le CNAV validera ensuite les demandes.

Article 10 : DOPAGE

Dans le cadre du calendrier régional officiel, la FSGT se réserve le droit de solliciter un contrôle médical au terme des courses se déroulant en Ile de France. Le Ministère Public ou l'AFLD

(Agence Française de Lutte contre le Dopage) peut décider de lui-même d'effectuer un tel contrôle. Les prélèvements auront pour but de rechercher des produits dopants tels que définis par la législation en vigueur.

Article 11 : SANCTIONS

Cet article n'a d'autre but que de préserver le bon esprit qui fait la force de notre discipline. La liste des sanctions figurant dans le document spécifique « Règlement Disciplinaire » ne veut avant tout qu'être d'un effet dissuasif.

Article 12 : MUTATIONS

Une mutation est le fait pour un coureur dont la licence est valide, de passer d'un club, à un autre.

Le coureur désirant changer de club, transmet sa demande au club qu'il souhaite rejoindre. Ce dernier effectue les démarches nécessaires dans la base des licences et le club quitté en est avisé. Sans refus de la part du club quitté la mutation prend effet automatiquement après deux semaines.

Chapitre 2 : Activité Route

Article 01 : CATEGORIES

A - Catégories pour prise de licence FSGT

Lors du renouvellement d'une licence d'un coureur également licencié à la FFC, le chapitre 2-d qui détermine la catégorie FSGT est applicable pour les coureurs classés en série régionale FFC pour l'année à venir.

1 - Les coureurs sont répartis dans les catégories suivantes :

FEMININES	17 ans et plus	FEMININES ou CATEGORISEES
MOUSTIQUES	05 - 06 ans dans l'année	MOUSTIQUES
POUSSINS	07 - 08 ans dans l'année	POUSSINS
PUPILLES	09 - 10 ans dans l'année	PUPILLES
BENJAMINS	11 - 12 ans dans l'année	BENJAMINS
MINIMES	13 - 14 ans dans l'année	MINIMES
CADETS	15 - 16 ans dans l'année	CADETS (*)
JUNIORS ESPOIRS SENIORS VETERANS SUPER-VETERANS ANCIENS SUPER-ANCIENS	17 - 18 ans dans l'année 19 - 22 ans dans l'année 23 - 39 ans dans l'année 40 - 49 ans dans l'année 50 - 59 ans dans l'année 60 - 69 ans dans l'année 70 ans et plus	POSSIBILITE DE CATEGORISATION DE LA HC A LA 6 ^{ème} CATEGORIES

Les Cadets devenant Juniors 1 seront catégorisés directement 4^{ème} catégorie si :

- Ils ont remporté en FSGT, lors de la saison précédente, deux bouquets de premier Cadet (victoires en Cadets ou chez les adultes).
- Ils ont terminé une fois parmi les cinq premiers d'une course Cadets FFC.

2 - Admission des nouveaux

a) Formulaire de licence spécifique

Tout coureur arrivant à la FSGT devra remplir l'Annexe 1 à la demande de licence et notamment y donner des précisions sur sa pratique cycliste, roller ou triathlon au cours de l'année de sa prise de licence et au cours des années précédant son admission à la FSGT.

Ces renseignements engagent sa responsabilité et, s'ils s'avéraient faux, le coureur serait surclassé d'une catégorie par rapport à la catégorie qui aurait dû être la sienne (ex : un coureur qui aurait dû entrer en FSGT en « 3^{ème} catégorie » serait immédiatement reclassé en « 2^{ème} catégorie »).

b) Demandeurs de licences ayant connu une interruption de compétition vélo FSGT de 10 ans ou moins et n'ayant couru, pour cette période, dans aucune des Fédérations FFC, UFOLEP, Triathlon ou Roller.

- Non licenciés lors des trois années pleines précédant la demande de licence : ils seront reclassés dans la catégorie figurant sur leur dernière licence (en appliquant pour les coureurs ayant couru à la FFC ou à l'UFOLEP les correspondances figurant dans le point d) uniquement si cette correspondance justifie que leur soit attribuée une catégorie supérieure à celle de leur dernière licence FSGT
- Au-delà, ils seront classés en 4^{ème} catégorie sauf si la catégorie figurant sur dernière licence FSGT était inférieure : dans ce cas ils retrouvent la catégorie de leur dernière licence.

c) Demandeurs de licence n'ayant jamais couru ou n'ayant plus couru dans aucune des Fédérations FSGT, FFC, UFOLEP, Triathlon ou Roller depuis plus de 10 ans.

JUNIORS - ESPOIRS - SENIORS - VETERANS - SUPER-VETERANS	5 ^{ème}
ANCIENS	6 ^{ème}

d) Nouveaux licenciés FSGT venant d'une autre Fédération (ou étant encore licencié dans une autre Fédération)

CYCLOSPORTIFS UFOLEP

FEMININES - MINIMES - CADETS	Dans leur catégorie
JUNIORS - ESPOIRS - SENIORS - VETERANS - SUPER-VETERANS - ANCIENS	CORRESPONDANCE GS en 5 ^{ème} , 3 ^{ème} en 4 ^{ème} , 2 ^{ème} en 3 ^{ème} , 1 ^{ère} en 2 ^{ème}

COUREUR FFC

FEMININES - MINIMES - CADETS 1 et 2	Dans leur catégorie		
ESPOIRS - SENIORS - VETERANS - SUPER-VETERANS - ANCIENS	Caté FFC	Nombre de points FFC au 31/12	Caté FSGT
	2 ou 3	Entre 200 et 400 pts (* :	H C

		cf. e)	
	2 ou 3	moins de 200 points	1ère
	D1		2ème
	D2		3ème
	D3		4ème
	D4		5ème
JUNIORS avec points FFC	Catégorisation sur décision du CRAV		
Autres Juniors			5ème

e) Cas particulier des coureurs avec plus de 200 points FFC

Les coureurs masculins ayant entre 400 et 200 points FFC peuvent (uniquement s'ils ont déjà possédé une licence FSGT au cours des cinq années précédant cette demande), solliciter une licence en catégorie « H C » (Hors Catégorie). Ils seront interdits de championnat régional et fédéral. Leur participation au championnat départemental reste à la discrétion des Comités. Leur acceptation sur les épreuves dominicales est subordonnée à l'accord de l'organisateur.

Les Féminines ayant entre 400 et 200 points FFC peuvent solliciter une licence en catégorie « H C » (Hors Catégorie). Elles sont interdites de championnat Fédéral

B - Catégorisation, sur nos courses, de coureurs non licenciés FSGT Ile de France

a) Pratiquants FSGT extérieurs à l'Ile de France

Tout coureur extérieur à la région, possédant une licence FSGT revêtue du timbre « VELO » peut participer aux épreuves en Ile de France de la manière suivante :

- 1 - Il existe des 1^{ère} catégorie dans le Comité d'origine : appliquer la correspondance de catégorie
- 2 - Il n'existe pas de 1^{ère} catégorie dans le Comité d'origine : les 2^{ème} catégories en « 1^{ère} catégorie » et ainsi de suite.

b) Coureurs occasionnels avec certificat médical

- Juniors/Espoirs/Séniors/Vétérans/Super-Vétérans : admis en 4^{ème} catégorie
- Anciens en 5^{ème} catégorie.

Tout coureur occasionnel montera dans la catégorie supérieure dès sa première Victoire

c) Licenciés FFC, UFOLEP, « invités »

- FFC : (sauf dérogation présentée par l'organisateur au CRAV et acceptée par celui-ci) ne sont pas admis comme « invités » les coureurs de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories FFC
- Les coureurs « invités » sous licences FFC ou UFOLEP seront admis dans les catégories suivantes :

Catégorie d'accueil	FFC	UFOLEP
Non admis sauf dérogation	FFC 1, 2 ou 3 ^{ème} catégorie	
1	3 ^{ème} caté moins de 200 points	
2	Départemental 1	1
3	Départemental 2	2
4	Départemental 3	3
5	Départemental 4	GS

Les correspondances « d'invitations » sont valables sous réserves que « l'invitation » ne se fasse pas dans une catégorie inférieure à celle qui aurait été délivrée au coureur s'il avait pris une licence FSGT.

Tout coureur extérieur ayant obtenu une victoire ou un bouquet ne sera plus accepté sur nos épreuves.

d) Licenciés FF Triathlon, FF Roller : 4^{ème} catégorie.

e) Les Juniors invités sur nos courses

Les Juniors (1^{ère} et 2^{ème} année) non licenciés FSGT et hors FFC seront automatiquement classés en 4^{ème} catégorie.

Les Juniors FFC

- Juniors sans mention « Junior D1 ou D2 » : en 2^{ème} catégorie
- Juniors D1 : en 3^{ème} catégorie
- Juniors D2 : en 4^{ème} catégorie

Article 02 : CHANGEMENT DE CATEGORIE

A - Passage en catégorie supérieure

Lors de la prise de licence un coureur peut être changé de catégorie sur la base de son classement en série régionale FFC au 31 décembre de l'année précédente (article 1-A- 2-d).

Sauf cas particulier, ce changement de catégorie résulte de l'application « mécanique » des dispositions qui suivent : il est de la responsabilité de chaque Commission Départementale de modifier dans les plus brefs délais la catégorie de ses ressortissants. Toutefois, le CRAV, s'il est saisi, pourra statuer, en urgence, sur les cas particuliers ou s'il est constaté une anomalie dans l'application du règlement commun.

La montée en catégorie supérieure s'effectue selon les dispositions suivantes :

➤ Courses FSGT

Nota : ces dispositions concernent les courses en ligne en circuit, le classement général final et les victoires d'étapes (à l'exclusion des courses des contre-la-montre) des courses par étapes.

a) Montée sur victoire

La montée est immédiate :

- à la deuxième victoire (scratch) et pour une victoire d'un coureur qui gagne une épreuve dans une catégorie qui n'est pas la sienne.

Nota : dans le cadre d'une épreuve à étapes, la montée ne se fera qu'à l'issue du classement général final (la victoire au classement général final peut compter comme victoire scratch à condition qu'il y ait au moins 20 coureurs classés au classement général final).

- après obtention d'un 4^{ème} bouquet de 1^{er} de sa catégorie
- après avoir participé à 5 courses en surclassement

Montée immédiate dans la catégorie dans laquelle le coureur s'est plusieurs fois surclassé dès l'obtention de deux places dans les cinq premiers de la catégorie dans laquelle il s'est surclassé.

b) Les Juniors (qu'ils soient J1 ou J2) classés 5^{ème} catégorie seront montés en catégorie supérieure dès leur première victoire.

c) Montée aux points

1 - à la mi saison (sur la base de classements établis par catégorie de l'ouverture de la saison à la date-butoir -fin Mai/début Juin- décidée en CRAV)

2 - puis en fin de saison.

d'un certain nombre de coureurs (définis en CRAV) à condition que les coureurs aient obtenu au moins une victoire ou une place de premier de leur catégorie (même sans bouquet) (*).

Si des coureurs sans victoire ou place de premier de leur catégorie s'intercalent dans le classement, le classement des coureurs susceptible d'être montés ne doit pas dépasser 1,5 fois le nombre de coureurs à monter de la catégorie.

(*) La place de premier de sa catégorie n'est pas prise en compte dans les statistiques, si le coureur a été devancé par un coureur de catégorie inférieure. Dans ce cas, c'est ce dernier qui est considéré, pour les statistiques, comme vainqueur de la catégorie supérieure.

NB : lors d'épreuves à faible participation la notion de victoire ou premier de sa catégorie ne sera pas retenue sur les épreuves ayant de 1 à 5 coureurs classés dans la catégorie.

Pour celles comportant de 6 à 10 coureurs classés dans la catégorie, une analyse sera faite en fin de période avec pour objectif de vérifier l'incidence qu'entraîne la prise en compte d'une victoire ou premier de sa catégorie dans la détermination des montées de catégorie.

Toutefois dans les deux cas les points seront attribués.

d) Modalités d'établissements de ces classements

Ces classements seront établis (hors courses disputées par catégorie d'âges, hors contre-la-montre et hors classements finaux des courses par étapes) par attribution de points aux cinq premiers coureurs FSGT de chaque catégorie (8, 5, 3, 2 et 1 points).

IMPORTANT : un coureur de catégorie inférieure classé parmi les cinq premiers coureurs FSGT de la catégorie supérieure marque non seulement les points du classement de sa catégorie mais aussi ceux correspondant à son classement dans la catégorie supérieure.

Un coureur se surclassant sur une ou plusieurs courses (ex : pour des questions d'horaires de travail, de transport etc....) sera doublement comptabilisé dans les statistiques. Une ligne pour ses participations dans sa catégorie et une seconde ligne pour ses participations en surclassement.

Ainsi, les points qu'il aurait éventuellement acquis dans sa catégorie ne seront affectés que du coefficient correspondant à ses participations effectives dans sa catégorie (les courses disputées en surclassement ne comptant que pour les statistiques de sa catégorie de surclassement).

Ces points seront coefficientés :

⇒ En fonction du nombre de coureurs classés dans la catégorie concernée (si les deux catégories sont regroupées, ce nombre inclura les participants de la catégorie inférieure s'intercalant avant le 5^{ème} de la catégorie concernée) :

coefficient 0,8 pour moins de 10 classés,

coefficient 1 de 10 à 15 classés,

coefficient 1,2 de 16 à 20 classés

et coefficient 1,4 au-delà de 20 classés.

Exemple : une place de 3^{ème} dans une épreuve où il y a 18 classés (donc tranche de 16/20 classés) = 3 points x 1,2 = 3,6 points.

⇒ En fonction de la difficulté (pré-évaluée en CRAV) de l'épreuve

Valeur A = coefficient 1 (concerne les courses plates)

Valeur B = coefficient 1,5 (concerne les courses de moyenne difficulté)

Valeur C = coefficient 2 (concerne les courses au parcours sélectif)

Les coefficients sont fixés à l'avance par le CRAV mais si la course s'est avérée plus difficile ou facile que prévu, ce coefficient peut être modifié sur avis des Commissaires présents.

Reprise de l'exemple ci-dessus : cette même place de 3^{ème} dans une épreuve où il y a 18 classées (donc tranche 16/20 classés) dans une épreuve de valeur B = (3 points x 1,2 x 1,5 = 5,4 points).

En fin de périodes : le classement est établi sur la base du total de points acquis (cf. ci-dessus) divisé par un coefficient prenant en compte la participation :

1 course disputée : coefficient 1 ; 2 courses disputées : coefficient 1,2 ; 3 courses disputées : coefficient 1,4 et ainsi de suite (ex : 12 courses disputées : coefficient 3,2).

En revanche, il ne pourra y avoir de montée de deux catégories à la fois.

► **Courses FFC - UFOLEP et FSGT hors Ile de France**

Une victoire dans ces trois entités a la même valeur qu'une victoire FSGT Ile de France et peut entraîner une montée immédiate si elle constitue une deuxième victoire du coureur concerné (exception : victoires en GS UFOLEP ou D4 FFC : deux victoires seront acceptées)

Les coureurs doivent déclarer leurs victoires obtenues dans ces entités.

Cependant une victoire en D4 ou en GS Ufolep ne peut entraîner, au maximum, qu'une montée en 4^{ème} catégorie ; une victoire en D3 : au maximum en 3^{ème} catégorie.

► **Cas particulier**

* tout coureur freinant volontairement ou s'arrêtant à l'approche de ligne d'arrivée se verra automatiquement monter dans la catégorie supérieure.

* En cas de supériorité manifeste d'un coureur, celui-ci passera en catégorie supérieure en montée accélérée sur avis du CRAV.

B - Passage en catégorie inférieure.

La demande de descente doit être formulée PAR ECRIT par le responsable du club, auprès de sa Commission Départementale, que ce soit en cours de saison ou à l'intersaison.

Pour que la demande faite en cours de saison soit acceptée, le coureur doit (sauf cas particulier étudié en CRAV) avoir participé au moins à CINQ COURSES pour un ancien licencié ou TROIS COURSES pour un nouveau licencié et avoir éprouvé des difficultés à suivre les courses de sa catégorie.

Le coureur dont la descente aura été acceptée sera remonté d'office :

* Pour une descente en 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} catégorie : s'il termine une fois dans les cinq premiers d'un scratch durant l'une des cinq courses suivant sa descente.

* Pour une descente en 6^{ème} catégorie : remontée à la première victoire d'un scratch durant l'une des cinq courses suivant sa descente.

Dans les cas de passage en catégorie inférieure, le changement est effectif dès l'avis favorable de sa commission.

Remarque : Un coureur descendu de catégorie n'est autorisé à courir qu'une seule fois en sur classement

Article 03 : ORGANISATIONS DES COURSES

A - Courses « protégées »

Le CRAV fixera, lors de l'élaboration du calendrier, la liste des épreuves à protéger (courses par étapes, courses en ligne)

Le jour des courses dites « protégées » il est souhaité qu'une épreuve complémentaire soit, si nécessaire, organisée sur un autre site pour permettre aux catégories non acceptées sur la course protégée (*ex : Cadets, Minimes*) ou non adaptées à leur niveau (*ex : 5^{ème} et 6^{ème} catégories*) de courir. Cependant, ces courses ne pourront être ouvertes qu'aux « 5^{ème} et 6^{ème} catégories » ainsi, éventuellement, qu'aux « 4^{ème} catégorie » du/des club(s) organisateur(s) (4 clubs co-organisateurs maximum), à condition qu'un classement et des récompenses spécifiques soient prévus pour eux.

B - Regroupement des courses

En cas de plusieurs courses dans la même tranche horaire le peloton ou le coureur rejoint devra obligatoirement se laisser doubler et distancer et ne devra pas participer à la progression du peloton ou du coureur qui l'a rejoint sous peine de sanction.

C - Courses en circuit

En cas de courses en circuit de moins de 2 kms, le coureur victime d'une crevaison ou d'un incident mécanique constaté bénéficie d'un tour rendu (sur la ligne), à l'exception des cinq derniers tours.

D - Effectif insuffisant

En cas d'effectif insuffisant l'organisateur a la possibilité de procéder au regroupement de plusieurs catégories.

E - Contrôle du bon déroulement des épreuves

La protection de la course sera assurée par une voiture ou une moto ouvreuse. Cette obligation disparaît dans le cas de circuit inférieur à 1,5 km

L'organisateur d'une course en circuit fermé doit limiter à cinq le nombre de véhicules autorisés sur le parcours.

A chaque épreuve organisée par un club, il est conseillé à l'organisateur de se faire assister de deux Commissaires, chargés de contrôler le bon déroulement des épreuves, à savoir :

- Vérifier les opérations de remise des dossards,
- Contrôler la validité des licences,
- Vérifier le développement des vélos des jeunes,
- Assister à l'élaboration des classements et les afficher.

F - Distances préconisées

En fonction de la période à l'intérieur de la saison et/ou du profil du parcours l'organisateur peut moduler les distances.

Courses Classiques		Championnat régional		Contre la montre y compris le championnat régional	
1-2-3èmes catégories et H C	90/100 km	MINIMES	30 km	INDIVIDUEL	20 km
4 ^{ème} catégorie	80 km	CADETS	60 km	EQUIPES DE 2	20 km
5 ^{ème} catégorie	70 km	JUNIORS	80 km	EQUIPES DE 4	40 km
6 ^{ème} catégorie	50/60 km	ESPOIRS	90 km	JEUNES	20 km
Catégorie ANCIENS	50 km	SENIORS	100 km		
Catégorie SUPER-VETERANS	60 km	VETERANS	80 km		
Catégorie VETERANS	70/80 km	SUPER-VETERANS	70 km		
Catégorie FEMININES	50 km	ANCIENS	60 km		
Catégorie CADETS		FEMININES Adultes	50 km		
Jusqu'à fin Mai	40 km				
Au-delà de fin Mai	50-60 km				
Catégorie MINIMES					
Jusqu'à fin Mai	30 km				
Au-delà de fin Mai	40-50 km				

G - Changement de matériel

Dans toutes les courses organisées en Ile de France

- Le changement de roues est autorisé
- Le changement de vélo non doté d'une puce est autorisé sur route.

Article 04 : ORGANISATION DES COURSES CONTRE LA MONTRE

A - Toutes les catégories y participent

Tous les types de bicyclettes sont admis, à condition qu'elles soient mues par la force musculaire.

B - Contre la montre individuel et par équipes

Les dispositions suivantes sont appliquées :

- Voitures suiveuses autorisées avec un Commissaire d'un autre Club.
- Voitures et motos ouvreuses interdites (hors véhicules organisateurs).
- Changement de roues autorisé sur tout le circuit.
- Par équipe, le temps sera pris sur le 3^{ème} coureur pour une équipe de 4 et le 2^{ème} pour une équipe de 2 coureurs.
- Le coureur ou l'équipe doublé(e) ne devra, en aucune façon, prendre le sillage du (ou des) concurrent(s) venant de dépasser.

Dans tous les cas, l'organisateur devra prévoir la surveillance du circuit afin de pouvoir relever facilement les infractions.

Article 05 : ACTIVITE DES FEMININES

A - Admission (cas particulier)

Les Féminines ayant entre 400 et 200 points FFC peuvent solliciter une licence en catégorie « H C » (Hors Catégorie). Elles sont interdites de championnat Fédéral

B - Catégorie de pratique

- * Pour les Minimes : avec les Minimes G (et avec les adultes, au maximum avec la 6^{ème} catégorie).
- * Pour les Cadettes : avec les cadets G (et avec les adultes, au maximum en « 4^{ème} catégorie », mais leur catégorie de référence demeure la 5^{ème} catégorie).
- * Pour les adultes (à partir de Juniores), la catégorie de référence est la 5^{ème} catégorie. Cependant, sur les mêmes critères que les catégories Hommes, les Féminines peuvent monter ou descendre de catégorie.

C - Récompenses

L'organisateur doit prévoir, au minimum, un bouquet et une coupe ou médaille pour la première Féminine,
. de la course des « 5^{ème} catégorie et Féminines » ou « 4 et 5^{èmes} catégories et Féminines »
. et de la course des 6^{ème} catégorie.

Article 06 : ACTIVITE DES CADETS ET DES MININES

A - Nombre de courses autorisées par semaine.

- * Pour les Minimes : possibilité de **deux courses par semaine** (du lundi au dimanche suivant)
- * Pour les Cadets : possibilité de **trois courses maximum par semaine**, mais en aucun cas trois jours consécutifs (y compris dans le cas du lundi de la semaine suivante).

B - Catégories maximales de pratique avec les adultes.

- * Pour les Minimes : « 6^{ème} catégorie »
- * Pour les Cadets : « 4^{ème} catégorie ». Mais leur catégorie de référence demeure la 5^{ème} catégorie. Ainsi les Cadets pourront courir éventuellement en « 4^{ème} et 5^{ème} catégories et Cadets » mais jamais avec les catégories supérieures à la 4^{ème} catégorie.

Article 07 : REGLEMENT TECHNIQUE

- * Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve, y compris pendant l'échauffement et devra porter la norme « CE »
- * Les développements maximum autorisés seront de :
 - * 7,01 mètres pour les Minimes.
 - * 7,62 mètres pour les Cadets.
 - * 5,60 mètres pour : écoles de vélo, Pupilles, Poussins, Moustiques.
- * Les boyaux devront être parfaitement collés.
- * Les embouts de guidons devront être obturés.
- * Les caméras sur le casque, vélo ou sur le concurrent sont interdites.
- * Les freins à disques sont autorisés sur la route.

Article 08 : CHALLENGE ESTIVAL.

A - Organisation

Il est organisé annuellement un Challenge Estival réservé aux coureurs possesseurs d'une licence FSGT (licences à l'année civile ou sportive), quelles que soient leurs éventuelles catégories de valeur dans toute autre Fédération que la FSGT.

Le nombre d'épreuves est fixé chaque année et, au-delà de quatre épreuves, peut comporter une manche joker.

Il est souhaité qu'au moins une course du challenge soit organisée dans chaque Comité. Aucune autre épreuve ne pourra être inscrite au calendrier régional officiel le jour d'une course du challenge.

Chaque manche du challenge devra obligatoirement comporter l'organisation des courses suivantes :

- 1 course HC, 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories.
- 1 course 4^{ème} catégorie
- 1 course 5^{ème} catégorie
- 1 course 6^{ème} catégorie.
- 1 course Cadets (G et Filles)
- 1 course Minimes (G et filles)

La victoire lors de chaque manche peut entraîner la montée de catégorie, si la réglementation justifie cette montée (*ex : si le coureur en est à sa deuxième victoire*).

Lorsqu'un coureur descend en 4^{ème} catégorie, en 5^{ème} ou en 6^{ème} catégorie ; il conserve les points acquis.

B - Classement

Un classement général hors coureur FFC- HC sera établi à l'issue de chaque épreuve. Le classement individuel se fait par addition des points obtenus sur l'ensemble des manches.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs coureurs, sera prise en compte :

- Le plus grand nombre de manches effectuées.
- Le classement de la dernière manche.

Pour chaque manche l'attribution des points s'effectue de la manière : 32, 29, 27, 25, 23, 21, 20 points puis de un en un jusqu'au 25^{ème} qui marque 2 points ; puis 1 point de la 26^{ème} à la 30^{ème} place.

C - Récompenses

Les trois premiers de chaque catégorie (1^{ère} à 6^{ème} catégories hommes, 4, 5 et 6^{èmes} catégories Féminines, Cadets et Minimes, Cadettes F., Minimes F.)

Lors de la remise des récompenses la présence des coureurs en tenue cycliste est obligatoire. Il ne sera pas remis de récompense à un tiers ou ultérieurement.

Article 09 ; CHAMPIONNATS REGIONAUX

Voir chapitre « Règlement des Championnats Régionaux »

Article 10 : DEROGATION

Il peut être demandé une dérogation à l'un des articles du présent règlement, dès l'instant où il est formulé auprès du CRAV, au moins 2 mois avant le déroulement ou l'organisation de l'épreuve concernée. Seul le CRAV est habilité à décider d'une dérogation au présent règlement.

Chapitre 3 : Activité VTT

Article 01 : CATEGORIES

Sauf pour les tandems (*), les épreuves VTT se courent par catégorie d'âge

(* Tandems : équipes (mixtes ou non), seulement à partir de Juniors.

Catégorie	Hommes	Féminines
Minimes	13 - 14 ans dans l'année	13 - 14 ans dans l'année
Cadets (tes)	15 - 16 ans dans l'année	15 - 16 ans dans l'année
Juniors (es)	17 - 18 ans dans l'année	17 - 18 ans dans l'année
Espoirs	19 - 22 ans dans l'année	
Seniors	23 - 39 ans dans l'année	19 - 39 ans dans l'année
Vétérans (es A)	40 - 49 ans dans l'année	40 - 49 ans dans l'année
Super-Vétérans ou Masters 1	50 - 59 ans dans l'année	
Vétéranes B		50 ans et plus
Anciens ou Masters 2	60 ans et plus	

Article 02 : REGLEMENT TECHNIQUE

- * Le port du casque rigide est obligatoire durant toutes les épreuves.
- * L'utilisation d'un VTT est obligatoire.
- * Le changement de roue est autorisé sur tout le circuit, y compris entre équipiers.
- * Le changement de vélo est autorisé sur tout le circuit, uniquement sur bris. Ce bris devra être constaté par le Commissaire le plus proche.

Durée moyenne des épreuves

Minimes H et F	30 minutes
Cadets H et F et Vétéranes B	50 minutes
Juniors - Super-Vétérans - Anciens - Tandems - Féminines (sauf Vétéranes B)	1 heure 30 minutes
Espoirs - Seniors - Vétérans	1 heure 45 minutes

Article 03 : ORGANISATION DES EPREUVES

En fonction des parcours et des effectifs escomptés, une, deux ou trois séries d'épreuves pourront être organisées.

- * cas de deux séries d'épreuves : Jeunes (Cadets et Minimes G et F) / Adultes
- * cas de trois séries d'épreuves : Jeunes + Féminines Vétéranes B / Juniors + Masters 1 et 2 + Féminines de Juniores à Vétéranes A + Tandems (mixte ou non) / Espoirs + Séniors hommes + Vétérans.

Il est conseillé que les circuits développent un minimum de 7 kilomètres.

Tout(tes) les concurrent(es) seront arrêté(e)s dès que le premier coureur de sa « série de départ » aura franchi la ligne d'arrivée.

Article 04 ECOLE DE VELO

Ces épreuves sont ouvertes aux

- Poussins et Poussines.
- Pupilles garçons et filles.
- Benjamins et Benjamines
- Minimes garçons et Filles.

Chaque concurrent devra courir dans sa catégorie d'âge.

REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS REGIONAUX FSGT

PREAMBULE

Le Collectif Régional des Activités Vélo est seul habilité à élaborer les règlements des championnats et à fixer la date.

Il confie l'organisation d'un championnat régional vélo à une Commission Sportive Départementale.

Il est de la responsabilité de cette dernière de rechercher le lieu, le parcours, le club support ainsi qu'une coopération entre ses clubs pour assurer collectivement les tâches qui sont les siennes. Elles doivent communiquer au Collectif Régional les réponses qu'elles construisent aux dispositions réglementaires ci-dessous.

La Commission Sportive Départementale, avec ses clubs est la structure d'accueil du Championnat : elle en est responsable de l'organisation technique et matérielle, ainsi que de sa promotion et mise en valeur.

Le Collectif Régional est responsable de l'application et du respect du règlement, ainsi que de la gestion en découlant : engagements et contrôle des engagements, attribution des dossards, récompenses, réalisation et diffusion des informations et résultats, examen des demandes particulières et éventuels litiges.

A - BUDGET

Pour chaque Championnat il est élaboré un budget prévisionnel, dont la maîtrise est assurée dans l'articulation entre les structures d'accueil (club - commission départemental) et le CRAV (Collectif Régional des Activités Vélo).

Le CRAV prend en charge financièrement

- * L'assurance organisation.
- * Les récompenses (maillots, fleurs (1), médailles, coupes).
- * Le frais d'assistance médicale (2).
- * Les frais de sécurité (3).
- * Speaker : 200 €

(1) Remboursement maximum pour les fleurs : 15 € par bouquet.

(2) Remboursement maximum pour l'assistance médicale (protection civile, Croix-Rouge, Croix-blanche) : 300 €

(3) Remboursement maximum pour les frais de sécurité (*ex : cibiste*) uniquement pour la route : 400 € la demi-journée Motards : 250 €

Le CRAV commande et règle les maillots, médailles et coupes.

L'organisateur effectue les démarches de commande et réservation des autres dépenses qui lui seront remboursées par le CRAV, sur présentation de justificatifs et dans les limites de l'enveloppe globale détaillée ci-dessus.

Cependant, l'organisateur a la possibilité de faire basculer sur un poste non prévu (*ex : speaker*) l'argent économisé sur un autre poste.

B - DISPOSITIONS GENERALES

Article 01 ; PRINCIPES

Les différents championnats régionaux et challenges FSGT sont réservés aux licenciés FSGT membres d'un club affilié à la FSGT et s'étant acquitté de la cotisation régionale « vélo » annuelle.

Article 02 : JURY

Pour chaque championnat il sera constitué un jury composé obligatoirement d'un membre désigné par chaque commission départementale.

Le membre du jury devra figurer sur la feuille d'engagement des clubs du Comité pour que ces engagements puissent être validés.

Le rôle du jury sera de :

- ▶ Valider les engagements.
- ▶ Remettre les dossards et contrôler les licences.
- ▶ Contrôler les développements avant et après la course.
- ▶ Régler tous les litiges pouvant survenir sur place relatif au présent règlement.
- ▶ Avoir en sa possession tous les bulletins d'engagement dûment remplis par les responsables de club afin de pouvoir répondre immédiatement à toute demande de réclamation.

Article 03 : ENGAGEMENTS

Les engagements aux différents championnats régionaux se font exclusivement par l'intermédiaire des comités départementaux et de leurs commissions départementales.

Les engagements sont à faire par les clubs à l'aide du questionnaire spécifique.

Ils doivent obligatoirement comporter : le nom et le prénom du coureur, sa date de naissance, sa catégorie d'âge, le numéro de licence FSGT et le nombre de courses disputées (avec dates et lieux).

Les clubs doivent adresser leurs engagements à la commission départementale ou inter départementale dans laquelle ils exercent leur activité.

Les comités doivent valider ces engagements et les transmettre à la commission organisatrice avant la date limite fixée chaque année. La liste nominative des officiels mis à disposition des organisateurs devra obligatoirement y être jointe.

Seuls seront pris en compte les engagements

- ▶ Validés et adressés à la ligue par les comités départementaux, avant la date limite des engagements.
- ▶ Dûment remplis en ce qui concerne la date, le lieu, des courses requises pour avoir le quota exigé.
- ▶ Et accompagné du montant global des droits d'engagements.

Tout engagement arrivé au-delà de la date de validation ne sera pas pris en compte.

Les Comités sont donc responsables des conditions de participation énoncés.

Article 04 : QUALIFICATION.

Tout multi-licencié peut participer aux courses inscrites à chacun des championnats régionaux. Mais, pour être qualifié pour les championnats régionaux, il lui faudra avoir participé à 8 (huit) épreuves inscrites au calendrier régional officiel (*) entre le début de saison et la dernière épreuve avant le championnat concerné (1 seule épreuve par journée de course (**)) sera prise en compte.

Dans les quotas demandés ne pourra être intégrée qu'une seule participation au titre « d'organisateur » dûment constatée le jour de l'épreuve et intégrée dans le classement entre les abandons et les non-partants avec la mention « org ».

Des demandes de dérogation dûment justifiées (*ex : pour raison médicale*), pourront cependant être présentées à l'étude du CRAV.

NB : La présentation d'un certificat médical pour compléter le quota de courses qualificatives pour les championnats régionaux ne pourra être retenu que si ledit certificat couvre une période d'indisponibilité d'au minimum de 2 dimanches.

En ce qui concerne les coureurs ne possédant qu'une licence FSGT les quotas exigés seront de 3 courses pour les adultes et 3 pour les Cadets et Minimes.

Les coureurs multi-licenciés peuvent participer aux championnats sans droit au titre et au podium à condition d'avoir participé à 4 épreuves FSGT entre le début de saison et la dernière épreuve avant le championnat concerné.

(*) Toutes les épreuves labellisées FSGT comptent pour le quota (route, piste, VTT) y compris celles se déroulant hors de l'Ile de France.

Est considéré comme « épreuve officielle » une épreuve inscrite au calendrier de début de saison, ou acceptée en cours de saison par le CRAV et qui a fait l'objet des diffusions d'annonce et de résultat.

(**) Nocturnes : Une seule épreuve est prise en considération dans le calcul des épreuves qualificatives.

(**) Courses par étapes : Une seule épreuve est prise en compte par journée de course. Les coureurs inscrits sur une course par étapes ne peuvent pas s'engager dans une autre organisation pendant la durée de l'épreuve.

REMARQUE : Tout cas particulier ne pouvant entrer dans les différents critères de qualifications et d'engagements devra être notifié et argumenté auprès de la Ligue AVANT la date limite fixée pour les engagements.

C – DISPOSITIONS PROPRES A CHAQUE CHAMPIONNAT

PARTIE 1 ; Championnat régional de vélo route.

⊙ Le programme.

Les courses seront organisées sur deux tranches de courses avec :

- * Une « Toutes Catégories » allant des Juniors aux Anciens, réservés aux coureurs « podiumables » ou plusieurs courses regroupant, sans distinction de catégories de valeurs, plusieurs catégories d'âges.
- * Une course pour les Cadets (G et F) et les Féminines.
- * Une course pour les Minimes (G et F).
- * Une course de Critérium (sans titre) pour ceux qui ne désireraient pas courir dans la/les course(s) débouchant sur l'attribution des titres.

⊙ Les Licences.

La présentation de la licence sera exigée au moment de la remise des dossards.

⊙ Les Titres.

Les titres seront attribués par **catégorie d'âge**.

Sauf dérogation du CRAV, un titre sera (quel que soit le nombre de concurrents dans la catégorie concernée) attribué pour chacune des catégories suivantes :

- * Pour les Hommes : Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors, Vétérans, Super-Vétérans, Anciens, Super-Anciens
- * Pour les Dames : Minimes, Cadettes, Juniores, Espoires, Séniors, Vétérans, Super-Vétérans, Anciennes

Le titre ne sera attribué qu'aux récipiendaires présents sauf empêchement dûment justifié auprès du CRAV

⊙ Les Récompenses.

⇒ CHAMPIONNATS INDIVIDUELS.

- * Un maillot de champion et un bouquet pour chacun des champions (et, éventuellement - sans maillot de champion-, au vainqueur du Critérium.
- * Une médaille (Or, Argent, Bronze) à chacun des 3 premiers classés dans chaque catégorie championnat et aux trois premiers du critérium.

⇒ TITRE PAR EQUIPES

Un titre de « Club champion Ile de France FSGT), remis en jeu à chaque Championnat Régional sera attribué sur l'ensemble des classés de chacune des épreuves inscrites comme Championnat.

Les points seront attribués de la manière suivante (hors Critérium) :

- moins de 11 coureurs classés : Ils sont répartis par tiers (avec un coureur supplémentaire dans la première tranche ou dans les deux premières tranches si la division n'est pas exacte). Tous les coureurs du premier tiers marquent 3 points, ceux du deuxième tiers 2 points et ceux du troisième tiers 1 point.

Il est accordé un bonus de 2 points au premier classé et 1 point au second. Donc le coureur classé premier marque : $3 + 2 = 5$ points, le deuxième : $3 + 1 = 4$ points (sauf si ce bonus crée un écart de deux points entre deux coureurs : dans ce cas les points de bonus accordés sont amputés de 1 point).

- entre 11 et 25 coureurs classés : mêmes principes de répartition mais par quarts et marquent respectivement 4, 3, 2 et 1 point. Bonus de 3, 2 et 1 point pour les 3 premiers de la course (sauf cas particuliers évoqués ci-dessus).

- plus de 25 arrivants : mêmes principes de répartition mais par cinquièmes et marquent donc respectivement 5, 4, 3, 2 et 1 point. Bonus de 4, 3, 2 et 1 point pour les 4 premiers de la course

Dans le cas de courses regroupant plusieurs catégories d'âges, c'est le classement spécifique de chaque catégorie d'âge qui est pris en compte. Si moins de 3 arrivants, seul 2 et 1 points sont attribués.

Cependant, dans le cas de catégorie à très faible effectif (2 ou 1 classé(e)s) le scratch de la catégorie avec laquelle ils ont couru peut être retenu s'il est plus favorable.

(ex : Une Féminine Cadette courant seule ne peut marquer qu'un point ; courant avec les Minimes garçons, elle peut marquer deux, trois, voire quatre points si elle fait un bon classement. C'est ce dernier qui sera retenu)

Points divisés par deux pour les « hors podium ». Pas de points pour ceux qui participent au Critérium.

En cas d'égalité absolue c'est le nombre de classés qui départagera (et si nécessaire le nombre de M/C/J qui prévaudra).

Lors de la remise des récompenses la présence des coureurs en tenue cycliste est obligatoire. Il ne sera pas remis de récompense à un tiers ou ultérieurement.

⊙ Le Règlement Technique

- * Le changement de roue et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.
- * Le dépannage par voiture suiveuses est interdit, seul une voiture balai qui suivra le dernier coureur dans le tour, assurera le transport vers l'arrivée des coureurs hors d'état de terminer le tour.
- * Le ravitaillement sera autorisé sur tout le parcours, durant toute la durée de la course, à la condition **expresse** qu'il s'effectue par **piétons** et sur le **côté droit de la route**.
- * Tout coureur qui prendra la roue d'un coureur d'une autre course le doublant sera déclassé. Mais seules seront prises en considération les infractions constatées et rapportées par les Commissaires.
- * L'appel des coureurs se fera nominativement 10 minutes avant l'heure de départ de chaque course.
- * L'ordre des départs se fera Champion sortant, les champions départementaux, puis dans l'ordre d'arrivée des engagements.

PARTIE 2 ; Championnat régionaux contre la montre (individuel, par équipes).

⊙ Le Règlement Technique commun

- * Les départs s'effectuent toutes les minutes.
- * Les changements de roue et de vélo sont autorisés sur toute la longueur du circuit (dans le cadre du championnat par équipes) entre équipiers.
- * Chaque équipe et chaque coureur pourra disposer d'une voiture suiveuse, mais devra fournir un Commissaire qui prendra place dans le véhicule d'une autre équipe (désignation par tirage au sort).
- * Seuls les véhicules particuliers (VP sur la carte grise) seront autorisés.
- * Toute équipe ou tout coureur doublé(e) devra laisser un espace minimum de 10 mètres par rapport à l'équipe ou au coureur venant de doubler.

⊙ Les Sanctions.

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur ou de l'équipe et la mise hors course du club pour le classement du challenge.

⊙ Le Championnat Individuel.

Sauf dérogation du CRAV, un titre sera attribué pour chacune des catégories suivantes :

* Pour les Hommes : Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors, Vétérans, Super-Vétérans et Anciens

* Pour les Dames : Minimes, Cadettes, Féminines (incluant les catégories allant de Juniores à Séniors) Féminines plus de 40 ans.

En fonction des engagements reçus, le CRAV se réserve la possibilité d'attribuer, éventuellement, d'autres titres.

Les récompenses : 1 bouquet au premier et une médaille (Or, Argent, Bronze) aux 3 premiers.

Lors de la remise des récompenses la présence des coureurs en tenue cycliste est obligatoire. Il ne sera pas remis de récompense à un tiers ou ultérieurement.

⊙ Le Championnat par Equipes.

Les équipes seront classées par catégorie de valeur. Elles sont composées de :

* 4 coureurs pour les Seniors, Vétérans, Super-Vétérans, Anciens

* 2 coureurs pour les Minimes (G et F), Cadets (G et F), Féminines (+17 ans) Juniors et Espoirs.

Il sera attribué un titre au classement scratch de chaque course :

* Un bouquet à chaque coureur de l'équipe classée première.

* 1 médaille (Or, Argent, Bronze) à chaque coureur des 3 premières équipes classées.

Lors de la remise des récompenses la présence des coureurs en tenue cycliste est obligatoire. Il ne sera pas remis de récompense à un tiers ou ultérieurement.

Une médaille sera remise à chaque coureur de l'équipe classée première de chaque catégorie de valeur (pas de cumul possible avec le classement scratch).

Le titre sera attribué chaque fois qu'il y aura au moins 10 équipes engagées issues de 3 Commissions pour les Masculins (à partir de Juniors inclus) et 6 engagées d'au moins 2 Commissions pour les Jeunes et les Féminines. Chaque fois qu'une de ces 2 conditions ne sera pas remplie, la course concernée sera transformée en Critérium sans attribution de titre.

Le titre ne sera attribué qu'aux récipiendaires présents sauf empêchement dûment justifié auprès du CRAV.

⊙ Le Règlement Technique Spécifique.

* Les coureurs devront être licenciés dans le même club et porter le même maillot.

* En cas de panachage, la catégorie du ou des coureur(s) la plus élevée sera prise en compte.

* Le temps sera pris sur le troisième homme pour les équipes de 4 et sur le deuxième pour les équipes de 2.

PARTIE 3 ; Championnat régionaux de VTT.

L'épreuve servant de support aux Championnats Régionaux peut être ouverte aux licenciés d'autres Fédérations et aux non licenciés, mais les titres de « Champion d'Ile de France FSGT de VTT » sont réservés aux licenciés FSGT et aux clubs affiliés à la FSGT et s'étant acquitté de la cotisation régionale « Vélo » annuelle.

⊙ Les Titres Individuels.

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge. A partir de la catégorie « Cadets » un surclassement d'une catégorie d'âge peut être sollicité auprès du CRAV en cas de supériorité manifeste.

Les Cadettes auront le choix de courir soit dans l'épreuve des Cadets G et F ; soit l'épreuve des Féminines. Leur choix doit être mentionné sur le questionnaire d'engagement.

Les titres suivants sont mis en compétition, sous réserves de remplir les conditions exigées ci-dessus :

* Hommes :

Minimes (13 - 14 ans dans l'année), Cadets (15 - 16 ans dans l'année), Juniors (17 - 18 ans dans l'année), Espoirs (19 - 22 ans dans l'année), Séniors (23 - 39 ans dans l'année), Vétérans (40 - 49 ans dans l'année), Super-Vétérans ou Masters 1 (50 - 59 ans dans l'année), Anciens ou Masters 2 (60 ans et plus dans l'année).

* Dames :

Minimes (13 - 14 ans dans l'année), Cadettes (15 - 16 ans dans l'année), Juniores (17 - 18 ans dans l'année), Séniors (19 - 39 ans dans l'année), Vétérans A (40 - 49 ans dans l'année), Vétérans B (50 ans et plus dans l'année).

Le titre ne sera attribué qu'aux récipiendaires présents sauf empêchement dûment justifié auprès du CRAV.

⊙ Les Qualifications.

Tout coureur licencié à la FSGT et engagé selon les procédures prévues au présent règlement pourra concourir au titre à condition d'avoir participé à la moitié des épreuves VTT inscrites au calendrier régional officiel entre le début de la saison et la dernière épreuve avant le championnat concerné ou à un nombre d'épreuves défini en CRAV entre le début de la saison et la dernière épreuve avant le championnat concerné dont un VTT.

⊙ Les Licences.

La présentation de la licence saison sportive (du 01/09 de l'année antérieure au 31/08 de l'année en cours) ou année civile (du 01/01 au 31/12 de l'année en cours) ou un justificatif délivré par la Commission Départementale sera exigée au moment de la remise de la plaque.

⊙ Les Récompenses.

Un maillot de Champion et un bouquet au premier(s).

Une médaille (Or, Argent, Bronze) à chacun des 3 premiers classés de chaque catégorie.

Lors de la remise des récompenses la présence des coureurs en tenue cycliste est obligatoire. Il ne sera pas remis de récompense à un tiers ou ultérieurement.

⊙ L'Organisation et la durée moyenne des courses.

Il sera organisé au minimum 3 phases de courses avec une durée correspondant à l'article 2.

* Jeunes (avec distances distinctives pour les Cadets et les Minimes) = Féminines Vétérans B.

* Juniors, Masters et Masters2 + Féminines de Juniors à Vétérans A + Tandems (mixtes ou non).

* Espoirs, Séniors et Vétérans.

L'appel des coureurs se fera nominativement, 15 minutes avant le départ réel.



ANNEXE 1 A LA DEMANDE DE LICENCE FSGT

(document à remplir uniquement par les coureurs non licenciés FSGT l'année précédente)

Nom et Prénom du licencié :
Numéro de licence FSGT :
Club :
Date de naissance :

certifie les renseignements suivants :

- N'avoir pas possédé, aux cours des dix années précédentes, de licence dans les Fédérations FSGT, FFC, UFOLEP, Triathlon ou Roller
- Posséder, pour la saison en cours (S), une licence dans la (les) fédération(s) suivante(s) : FFC, UFOLEP, Triathlon, Roller (rayer les mentions inutiles) dans la catégorie suivante (ou les catégories si plusieurs fédérations):
- Avoir possédé, lors de la saison précédente (S-1), une licence dans la (les) fédération(s) suivante(s) : FFC, UFOLEP, Triathlon, Roller (rayer les mentions inutiles) dans la catégorie suivante (ou les catégories si plusieurs fédérations):
- Avoir possédé, au cours de l'une (ou plusieurs) des neuf autres saisons précédentes (S-2 à S-10), une licence dans la fédération suivante :
- FSGT Préciser dans quelle catégorie maximale et en quelle année :
 - FFC Préciser dans quelle catégorie maximale et en quelle année :
 - UFOLEP Préciser dans quelle catégorie maximale et en quelle année :
 - Triathlon, Préciser en quelle(s) année(s) :
 - Roller Préciser en quelle(s) année(s) :

Date et signature :

Nota : en cas de déclaration fausse ou incomplète, le coureur sera pénalisé d'une surcatégorisation d'une catégorie par rapport à la catégorie qui aurait dû être appliquée (article 5-A 2 a)

LISTE DES CLUBS

60 COMITE DE L'OISE

SIGLE	NOM	PRATIQUE	NOM PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL D
ASLVE	ASSOCIATION SPORTIVE et LOISIRS de VARREDES et ENVIRONS	VTT	PORTIER Eric ericportier@orange.fr	11 chemin du Martray	77139	ETREPILLY	D 01.60.61.21.26 P 06.18.57.73.67
GP	GUIDON PROVINOIS	ROUTE	COFFRE Jean-Yves	29 Ave Patton	77160	SAINT BRICE	P 06.63.79.60.54

75 COMITE de PARIS

SIGLE	NOM	PRATIQUE	NOM PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL
USMT	UNION SPORTIVE METROPOLITAINE DES TRANSPORTS	ROUTE CYCLO VTT PISTE	VILLADIER Gilbert Gilbert.villadier@orange.fr	13,Place Choletière	91 360	VILLEMORISON sur ORGE	D 01.69.04.57.63 P 07.86.17.12.14
UASG	UNION ATHLETIQUE SOCIETE GENERALE	ROUTE VTT	MAS Juan Juan.mas@uasg.fr	189 rue d'Aubervilliers	75886	PARIS Cedex 18	
PCO	PARIS CYCLISTE OLYMPIQUE	ROUTE CYCLO	MARION Sébastien sebymarche@hotmail.com paris-cycliste.olympique@neuf.fr	19 rue Pasteur	77100	MEAUX	D 01.45.18.03.97 P 06.19.66.13.70

78 COMITE DES YVELINES

SIGLE	NOM	PRATIQUE	NOM PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL
ACM	ASSOCIATION CYCLISTE DU MESNIL LE ROI	ROUTE CYCLO	BARTHELME Pascal methelbar@gmail.com	16 Rue de Jemmapes	78800	HOUILLES	P 06 80 92 95 08
COBA	CLUB OMNISPORT BOIS D'ARCY	ROUTE CYCLO	LORRE Claude claude.lorre@hotmail.fr	3 allée des Aubépines	78910	ORGERUS	D 01.30.46.76.55 P 06.82.96.16.50
ECDH	ENTENTE CYCLISTE DU HOUDANNAIS	ROUTE CYCLO	GUEGAN Gwenaël gwenael.quegan.elec3d@gmail.com	7 Rue de l'Opton	78550	MAULETTE	P 06.69.50.04.21

ECS	ESPERANCE CYCLISTE DE SARTROUVILLE	ROUTE	POTIER Jean-Luc jean-luc.potier@natixis.com	51 Rue Richepanse	78500	SARTROUVILLE	P 06.07.18.21.11
ECV 78	EQUIPE CYCLISTE VELIZY 78	ROUTE PISTE CYCLO	PELLISSIER Julien julienpelissier@free.fr	2 Square Chardin	78150	LE CHESNAY	P 06.80.55.22.79
ROC	ROUE D'OR CONFLANAISE	ROUTE CYCLO	BACHELOT Gérard geradbachelot@free.fr	1 Chemin Fleury	95800	COURDIMANCHE	P 06.88.99.26.30
TCC	TEAM CHATOU CYCLISME	ROUTE CYCLO	KARAYANNIS Alexandre alexandre.a.karayannis@gmail.com				P 07 86 49 94 42
UCG	UNION CYCLISTE GAMBISIENNE	ROUTE	SAUVAGE Raphaël Raphael.sauvage@homail.fr	6 Sente du petit Buisson	28410	BU LES ROBERTS	P 06.62.94.86.02
USMC	UNION SPORTIVE MAULOISE CYCLISTE	ROUTE VTT CYCLO	DERLY Michel michel.78250@mns.com	22 Route d'Apremont	78250	MEZY sur SEINE	P 06 60 65 05 29
USMCB	UNION SPORTIVE MUNICIPAL LES CLAYES SOUS BOIS	ROUTE VTT CYCLO	LECOMTE Dominique Domdomvtt78@gmail.com	32 rue Jean Paul SARTRE	78370	PLAISIR	P 06.11.35.37.77
USCMM	UNION CYCLISTE MAREIL SUR MAULDRE	ROUTE	LEBEAU Thierry MAGINEL Marc Thierry.hypo@gmail.com ucmareil@gmail.com	8 Rue Dégly Maillot	78124	MAREIL SUR MAULDRE	06 13 71 41 34
USPRC	UNION CYCLISTE POIGNY-RAMBOUILLET CYCLISTE	ROUTE CYCLO PISTE	LAMY Luc Luc.lamy@wanadoo.fr Bourdinolivier@hotmail.fr	4,bis Rue de la Breloque	78 160	LE PERRAY en YVELINES	D 01.34.84.97.81
VCEQY	VELO CLUB ELANCOURT SAINT QUENTIN en YVELINES	ROUTE VTT CYCLO	FABRE Thierry thierry.fabre@vcesqy.com jpasalb@numericable.fr	218 Rue des vignes	78370	PLAISIR	P 06 79 24 67 62
VCG	VELO CLUB GUYANCOURT	ROUTE CYCLO	LEBARS Jacky jalebars@numericable.fr	11,Rue de Saint Malo	78 180	MONTIGNY LE BRETONNEUX	D 01.75.51.60.90
VCM	VELO CLUB des MUREAUX	ROUTE CYCLO	LAMOUCHE Pascal LIGOUX Jean-Pierre pasbaloo@hotmail.fr Jjp.lignoux@orange.fr	5 Chemin du Clos Chéron (Pascal)	95450	SERAINCOURT	P 06 76 12 16 87 P 06.71.84.87.82
VCMB	VELO CLUB de MONTIGNY le BRETONNEUX	ROUTE CYCLO	GAGNE Daniel vcmb.competition@gmail.com	18 square Léo Lagrange	78190	TRAPPES	P 06 58 69 96 45
VCT	VELO CLUB TRAPPISTE	ROUTE	POIRIER Henry henry.poirier@sfr.fr	10 Bis, Rue Villa Estienne d'Orves	78190	TRAPPES	P 06.11.35.32.68

VT 78	VELO TEAM 78	ROUTE CYCLO	ELIE Xavier Xavierelie@orange.fr veloteam78@gmail.com	2 rue des Mésanges	28500	CHERISY	P 06.21.32.66.41
VTT ST GL	VTT ST GERMAIN EN LAYE	VTT ROUTE	MONTORO Michel michel.montoro@cabinet - montoro.fr	23 Rue du Vieil Abreuvoir	78100	ST GERMAIN EN LAYE	P 06 08 09 45 93

91 77S – COMITE ESSONNE ET SEINE ET MARNE SUD

SIGLE	NOM	PRATIQUE	NOM PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL
ACL	AVENIR CYCLISTE DE LARDY	VR / CC	COINCE Jean-Paul jpcoince@orange.fr	7, rue Germaine Lelieure	91510	LARDY	P 06 86 86 21 32
ACO	AVENIR CYCLISTE D'ORSAY	VTT et VR	VTT : SEZNEC Olivier olivier.seznec@gmail.com VR : MENAGER Loïc loic.menager@outlook.com	Hôtel de Ville 2 place du Général Leclerc	91400	ORSAY	VTT : P 06 70 52 15 91 VR : P 06 98 19 82 14
ASCM	ASSOCIATION SPORTIVE de COURSON MONTELOUP	VTT / CC	DUJACQUIER Marlène marleen.caramel@orange.fr	7, rue du Parc	91680	COURSON- MONTELOUP	P 06 16 82 30 67
CCIP 91	CLUB CYCLISTE d' IGNY PALAISEAU 91	VR / CC	BIZIEUX Bruno bruno.bizieux@wanadoo.fr	5, Chemin de la Pâture aux Eaux	91570	BIEVRES	D 01 69 41 84 87
CCMV	CLUB CYCLISTE DE MENECY VILLEROY	VR/CC	PITAILLER Dominique dpitailier@yahoo.fr	26 rue Julien Hebert	91310	LONGPONT SUR ORGE	P 06 82 60 53 32
CCR	CLUB CYCLISTE de RUBELLES	CC et VTT	DELEPINE Christophe clubcyclistederubelles@aol.fr	96, rue de la Polynésie	77380	COMBS LA VILLE	P 06 22 53 94 32
CY	CLUB VTT DE L'YVETTE – SAVIGNY SUR ORGE	VTT	CERISAY Dominique Dominique.cerisay.72@orange. fr	5, rue Christophe Colomb	91420	MORANGIS	P 06 80 43 58 42
COSRL	CLUB OMNISPORTS RENAULT-LARDY	VTT	CHATOT Philippe philippe.chatot@renault.com	8 route de Mèzières	91150	PUISELET LE MARAIS	P 06 75 76 49 28
ECMV	ENTENTE CYCLISTE de MONTGERON VIGNEUX	VR / CC	RIEBEL Marc marc.riebel1@free.fr	22 rue Victor Schoelcher	91270	VIGNEUX	P 06 20 80 30 77
ECM	ENTENTE CYCLISTE de MORSANG SUR ORGE	CC / VR VTT	MINOTTE Jean-Philippe jpminotte@orange.fr	78, rue Raspail	91600	SAVIGNY SUR ORGE.	D 01 69 21 10 10
OCG	OC GIF VTT	VTT et CC	VAILLANT Marc Marc.vaillant@worldonline.fr	13, rue du Bois de Boulogne	91190	GIF SUR YVETTE	D 01 69 86 08 40 P 06 64 59 01 25
RLB	ROUE LIBRE BIEVROISE	VR / VTT / CC	BONFAND Fabien rouelibrebievroise@sfr.fr	Allée de la Ferme – Bâtiment 5 Résidence de la Couture	91570	BIEVRES	P 06 21 80 82 90
SCA 2000	SPORT CLUB de l' AGORA 2000 – EVRY	VR	TIJUS Max Michel maxmicheltijus@sfr.fr	c/o SCA 2000 206 rue Pierre et Marie Curie	91000	EVRY	P 06 44 95 44 71 ou 01 74 57 65 69
TCV 91	TEAM CYCLO-CROSS VTT 91	VR/ CC / VTT	GAREL Thierry thierrygarel@free.fr	30, rue Wegener	91240	ST MICHEL S/ORGE	D. 01 64 49 34 93 P. 06 88 73 50 73

TSA 91	TEAM SPORT AMITIE 91	VR	CORDIN Sébastien cordinus@yahoo.fr	22, rue de Bourguignette	91530	ST-MAURICE-MONTCOURO NNE	P. 06 60 98 06 60
TVT	TEAM VELOTRAINER	VTT / VR CC	LE ROUX Thierry darkovelotrainer@gmail.com	35, av. du Général de Gaulle Le clos d'Alençon B3	91140	VILLEBON	P 06 73 37 03 45
UCL	UNION CYCLISTE LONGJUMELLOISE	VR / CC / VTT	ROCHE Joël u.c.longjumeau@aliceads.fr	27, rue Henri Fichant	91520	EGLY	P 06 17 58 06 00
UCMVS	UNION CYCLISTE MUNICIPALE de VENEUX LES SABLONS	VTT	CHABOT Jean-François jfchabot@free.fr	8, rue de la Brise	77240	CESSON	P 06 52 88 72 87
USRO	UNION SPORTIVE de RIS ORANGIS	VR / CC / VTT	WALTISPERGER Hugues hugues.waltisperger@orange.fr	1 Bis, rue Frédéric Sarazin	77550	REAU	P. 06 77 75 86 79
UVSGB	UNION VELOCIPEDIQUE de SAINTE GENEVIEVE des BOIS	VR et CC	DUBOIS Gérard uvsgdb@gmail.com	19 Rue Daubenton	91700	STE- GENEVIEVE DES B.	P 06 59 37 76 77
VCA	VELO CLUB d'ARPAJON	VR	TASSAN-GOT Aurélien aureltas@yahoo.fr	42bis, rue Richard Vian	91530	SAINT- CHERON	P 06 48 14 80 62
VCBS	VELO CLUB BANLIEUE-SUD DE CHILLY-MAZARIN	CC / VR	ESTEVEES Catarina estevescaterina7@gmail.com	8 Allée des Myosotis	91380	CHILLY- MAZARIN	P 06 09 38 67 17
VCD	VELO CLUB de DRAVEIL	CC / VR VTT	MELO Christian chmelo_91@hotmail.com	48, rue Pierre Semard	91270	VIGNEUX	P 06 12 24 06 65
VCE	VELO CLUB d'ETAMPES	VR	LAUR Christophe christophe.laur@sfr.fr	15, rue Raymond Penot	91150	BOUTERVILLI ERS	P 0614 47 51 57
VCS	VELO CLUB de SAVIGNY SUR ORGE	VR	NOGAREDE Thierry thierry.nogarede@orange.fr	13, av. du Vert Galant	91600	SAVIGNY SUR ORGE	D 01 69 96 90 63
VCT	VELO CLUB TOURYSIEN (28)	VR	PICART Denis denispicartdp@gmail.com	6 Allée des platanes	45650	ST JEAN LE BLANC	P 06 10 99 95 83
VCVI	VELO CLUB de VILLEBON SUR YVETTE	VR	SAUX Michel michel.saux@laposte.net	16, rue des Cascades	91140	VILLEBON	D 01 60 14 29 56 P 06 13 29 91 54
VCV	VELO CLUB de VILLEJUST	VR / CC VTT	DE FARIA Arthur arthur.d-f@wanadoo.fr	3, rue du Bois Courtin	91140	VILLEJUST	P 06 08 87 33 19

92 COMITE DES HAUTS DE SEINE

SIGLE	NOM	PRATIQUE	NOM PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL
ACBB	A.C. BOULOGNE BILLANCOURT	ROUTE VTT CYCLO	ANTONIOU Benoit dukehoka@gmail.com	350 Rue Salengro	92370	CHAVILLE	P 07 82 81 68 03
ASMC	AS MEUDON CYCLISTE	ROUTE CYCLO	TEZE Philippe tezeph@gmail.com KERFRAON Jean-Jacques Kerdraon54@gmail.com	5 ave de sceaux (Philippe)	78000	VERSAILLES	P 06 75 07 38 77 P 06 05 39 99 34

CSMC	CLUB SPORTIF MUNICIPAL de CLAMART	ROUTE PISTE	LANGLOIS Roger roger.langlois53@orange.fr	12, impasse du 4 Septembre	91 430	IGNY	D 01.69.41.11.49 09.54 .17.73.76
TCRCV	TEAM CRC VANVES	ROUTE CYCLO	DISSAC Patrice patricedissac@yahoo.fr	20 Ave Mal de Lattre de Tassigny	94230	CACHAN	P 06 72 75 64 93
VCCM	VELO CLUB CHATENAY MALABRY	ROUTE CYCLO	PTAK Sylvain sylvain.ptak92@gmail.com	8 Place Allemane	92290	CHATENAY MALABRY	P 06 31 68 19 44

93 COMITE DE SEINE SAINT DENIS

SIGLE	NOM	PRATIQUE	NOM PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL
CSP	CYCLO SPORT DE PANTIN	ROUTE	Jean-Pierre MOUNHO jeanpierre.mounho@dbmail.com	14 rue Victor Mercier	93100	MONTREUIL	P 06.73.28.16.06
CSV	CLUB SPORTIF VILLETANEUSE	ROUTE VTT	Thierry BLANC thierry.blanc6@wanadoo.fr	6 rue Paul Langevin	93430	VILLETANEUSE	P 06.07.95.26.18
ESS	ES STAINS	ROUTE VTT CYCLO	LAMY Daniel lamy.d@neuf.fr	87 rue de l'Avenir	93240	STAINS	P 06.07.15.35.53
TSP2T	TEAM SANS PRISE 2 TETES	ROUTE	CORDIER Jean-Louis Teamsp2t@yahoo.fr	60 avenue de Bourgogne	93160	NOISY LE GRAND	P 06.83.10.26.38
USBSD	US BOIS SAINT-DENIS	ROUTE VTT CYCLO	BARJOLIN Fabrice fabrice.barjolin@wanadoo.fr	17 avenue des Martyrs de Châteaubriant	77290	MITRY-MORY	P 06.13.06.41.64
VCLG	VC LIVRY-GARGAN	ROUTE VTT CYCLO	HOURT Patrick patrick.hourt@neuf.f	28, avenue Antoine Cusino	93290	TREMBLAY- EN-FRANCE	P 06.10.17.14.33

94 COMITE DU VAL DE MARNE

SIGLE	NOM	PRATIQUE	NOM PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL
RSCC	RED STAR CLUB DE CHAMPIGNY	ROUTE	TRIDON Jean-Luc tridonjeanluc@gmail.com	Clos Astrid Bat C 106 Rue Molière	94 200	IVRY sur SEINE	P 06.74.19.82.13

95 COMITE DU VAL D'OISE

SIGLE	NOM	PRATIQUE	NOM PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL
ECOP	ENTENTE CYCLISTE OSNY-PONTOISE	ROUTE CYCLO	CADEI Jean ipcadei@yahoo.fr	14 Allée des Fontenettes	95800	CERGY	P 06.25.83.85.95

27 EURE - 28 EURE et LOIRE

SIGLE	NOM	PRATIQUE	NOM PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TEL
AVC	ANET VELO CLUB	ROUTE	VERCELLINO Gérald vercellino.gerald@bbox.fr				
ECA	ENTENTE CYCLISTE AVRAISE	ROUTE	ANDRE Brigitte Brigitte.andre.fez@wanadoo.fr LETURNIER Philippe philippeleturnier@laposte.net	10 Rue de Bonneville « La Poterie »	28350	St LUBIN des JONCHERTS	P 07.10.76.65.24 P 06.67.42.45.94
ECV	ENTENTE CYCLISTE VILLIEROISE	ROUTE	VASNIER Bruno ec-villieroise@sfr.fr	4 rue de Bueil	27640	VILLIERS EN DESŒUVRE	P 06.51.34.55.22
ESMPC	ENTENTE SPORTIVE MAINTENON PIERRES CYCLISME	ROUTE CYCLO	DUPIN Claude Claude.dupin78@free.fr				
TLACC	TEAM LUISANT ATHLETIC CLUB CYCLISTE	ROUTE	CARRIGNON Patrick patrick.carrignon@gmail.com	30 rue Pierre de Coubertin	28300	MAINVILLIERS	P 06 14 70 71 64